



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU PUY-DE-DOME

SOUS-PREFECTURE D'AMBERT

Ambert, le 20 décembre 2018

Affaire suivie par: René MEYZONET  
Tél. : 04 73 82 58 77  
Télécopie : 04 73 82 38 91  
[rene.meyzonet@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:rene.meyzonet@puy-de-dome.gouv.fr)

La Préfète du Puy-de-Dôme

à

DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
UNITÉ INTERDÉPARTEMENTALE ALLIER-  
CANTAL-PUY-DE-DÔME

Liste des participants

Affaire suivie par: Daniel PANNEFIEU  
Tél. : 04 73 17 37 23  
[daniel.pannefieu@developpement-durable.gouv.fr](mailto:daniel.pannefieu@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Compte-rendu de la Commission de Suivi de Site SANOFI CHIMIE de Vertolaye du 4 décembre 2018  
P.J. 2 diaporamas Sanofi et DREAL  
Projet d'arrêté  
feuille de présence

M. Claude CHAMPREDON, président de la Commission de suivi de site (CSS) de Sanofi Vertolaye préside cette séance de travail. Il souhaite tout d'abord la bienvenue aux participants et après un tour de table, demande si quelqu'un souhaite apporter des commentaires au compte rendu de la précédente réunion. Aucun commentaire n'est apporté.

### **Renouvellement de l'arrêté de constitution de la CSS**

L'arrêté de constitution de la CSS étant arrivé à échéance, celui-ci doit être revu. M. Champredon indique ne plus souhaiter siéger en tant que président. Il est proposé que celui-ci participe désormais en tant que personnalité qualifiée et que Mme la sous-préfète assure le rôle de présidente. Il est également proposé d'intégrer les personnes qui participaient initialement au comité de suivi « malformation des poissons de la Dore » dans le collège des personnalités qualifiées. Le projet d'arrêté sera transmis pour avis aux membres de la CSS.

### **Bilan SANOFI**

En termes d'accidents du travail, aucun accident avec arrêt n'a été à déplorer sur 2018 (7 accidents sans arrêt de travail posture/manutention). Sanofi fait d'importants efforts sur ce sujet (formations spécifiques...). Sanofi précise que malgré des départs massifs entre 2013 et 2015 (plan social réorganisation Sanofi Chimie), la moyenne d'âge au sein de l'usine est assez élevée et que la politique de prévention des accidents du travail au sein de l'usine doit en tenir compte.

Sécurité des installations : Il est demandé si Sanofi reçoit des hydrocarbures gazeux. Sanofi indique que les seuls hydrocarbures gazeux consommés sur site sont du gaz naturel utilisé par la chaudière et de l'acétylène en bouteilles pour des postes à souder.

Concernant la fuite d'acide sulfurique de 2017, Sanofi précise que la quantité d'acide répandue est estimée entre 1000 et 2000 litres.

La révision de l'étude de dangers est en cours et devrait être remise sous 6 mois à l'administration. Elle ne remettra pas en cause les périmètres de risque actés dans le PPRT.

Sanofi signale des investissements pour la sécurisation du périmètre de l'usine.

En termes de communication en cas d'accident, il est précisé que le téléphone portable est interdit sur le site. Le personnel utilise des téléphones spécifiques ATEX (sans risque de générer une explosion même en atmosphère explosive). Il existe par ailleurs une ligne sécurisée directe pour pouvoir joindre les administrations en cas de perte de l'autocom.

Impact sur la Dore et le Vertolaye : il est signalé une baisse notable de l'impact sur le milieu avec en particulier une forte baisse des rejets de DCM (dichlorométhane) due à une meilleure orientation des effluents vers l'incinération ou pas. Les analyses d'échantillons sont réalisées quotidiennement sur la base de prélèvements moyens sur 24h. Il est également signalé une très forte baisse des rejets en MES (Matières en suspension) (grâce notamment à l'action des filtres de l'étage quaternaire de la station de traitement).

Les prélèvements d'eau se font majoritairement dans le Vertolaye, mais il y a aussi des prélèvements dans la Dore (de l'ordre de 10 % des volumes prélevés). Sanofi confirme qu'il y a eu des prélèvements cet été dans la Dore.

L'exploitant prévoit la mise en place d'une thermofrigopompe en février 2019 pour refroidir les eaux de refroidissement internes du site. Il s'agit d'un investissement de l'ordre de 1,7 M Euros, qui va permettre d'économiser environ 30 % des prélèvements. Ce projet va également permettre d'améliorer la situation du site au regard de la température de rejet dans le Vertolaye (augmentation maximale de température de 1,5°C entre l'amont et l'aval du point de rejet).

Un autre projet est à l'étude après mise en service de la thermofrigopompe pour récupérer à terme les calories du rejet dans la DORE et améliorer l'efficacité énergétique de l'usine.

Le volume d'eau en entrée de la station de traitement a été divisé par 2 depuis 10 ans.

La CSS s'accorde sur la nécessité de poursuivre les efforts de réduction des prélèvements notamment lorsque les seuils de vigilance, d'alerte ou d'alerte renforcée selon l'arrêté cadre sécheresse, sont dépassés.

Concernant le suivi des populations de poissons, le suivi effectué par l'INERIS indique « Les dosages effectués sur les prélèvements de novembre 2017 ont été réalisés et, globalement, ne soulèvent pas d'inquiétudes particulières ». L'INERIS prévoit de produire un rapport sur les derniers suivis de population dans la rivière, au printemps 2019. Ce rapport pourra être diffusé aux membres de la CSS dès sa publication.

Rejets dans l'air : le projet de collecte des COV (Composés Organiques Volatiles) qui sera mis en œuvre à partir de fin 2019 vise à abattre au moins 50 % des COV actuellement rejetés. Avec la réalisation de ce projet, l'ensemble des cheminées par lesquelles sont rejetés des COV seront reliées au dispositif de collecte et de traitement par l'incinérateur du site, sauf en cas de rejets de gaz très inflammables tels que l'hydrogène pour des raisons de sécurité (ces rejets de COV contenant des gaz très inflammables représentent moins de 5 % des rejets de COV du site).

### **Action de la DREAL :**

La DREAL précise comment elle est informée des incidents /accidents survenant sur le site.

L'inspecteur en charge du contrôle du site Sanofi de Vertolaye a des échanges très fréquents avec le site, notamment le service HSE (Hygiène Sécurité Environnement). Ainsi, en cas d'incendie ou d'accident, il est informé. En outre, la consultation des résultats de surveillance des rejets (conforté par des contrôles inopinés) qui sont entrés sur une base de données informatisée permet de voir les dépassements ; un cas de dépassement d'une valeur limite de rejet, survenu il y a plusieurs années, pendant plusieurs jours avait permis de rappeler à Sanofi son obligation d'informer l'inspection de la survenue d'un tel événement. De plus, les examens effectués lors des inspections (examen des données enregistrées par les automates de conduite, examen des données enregistrées sur les documents de suivi d'exploitation, examen des événements recensés par Sanofi, ...) permettent de vérifier si les incidents survenus sont bien recensés par Sanofi et, lorsque nécessaire, portés à la connaissance de l'inspection.

Un article de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2018 prescrit des exigences sur le retour d'expérience pour la réalisation des audits internes :

#### **« Article 8.9.2 Audits internes**

La préparation de chaque audit interne prend en compte les éléments issus du retour d'expérience d'exploitation des installations, secteurs ou activités audités, notamment les enregistrements relatifs aux anomalies ou défaillances ; les enregistrements internes (historiques enregistrés par les systèmes numérisés de contrôle commande, cahiers de consignes ou d'exploitation, enregistrements d'essais ou opérations de maintenance, ...) sont consultés et pris en compte lors des audits internes. »

Enfin, l'article 2.5 de cet arrêté préfectoral dit que « L'exploitant est tenu à déclarer, dans les meilleurs délais, à l'inspection des installations classées, les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de son installation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement. »

### **PPRT :**

Il est signalé que pour toutes les habitations pour lesquelles un droit de délaissement était ouvert (au nombre de trois), ce droit a été exercé par les propriétaires. Ces propriétés ont été rachetées par Ambert Livradois Forez sur la base d'un financement tripartite État / industriel / collectivités. La DREAL indique que ces 3 logements doivent maintenant être détruits afin d'éviter toute occupation illégale (financement tripartite également).

Il est acté que ces démolitions devront être réalisées sur l'année 2019.

Par ailleurs, une opération d'accompagnement de l'ensemble des propriétaires d'un bien situé dans le périmètre PPRT pour la mise en œuvre de travaux de renforcement de ces biens vis-à-vis du risque toxique, sera mise en œuvre sur 2019. L'objectif est d'identifier dans chaque logement une pièce de confinement suffisamment étanche vis-à-vis de l'air extérieur afin que les occupants de ces logements puissent s'y réfugier en cas d'accident. Cette opération comprendra d'abord une phase de diagnostic des logements pour identifier si

des travaux sont nécessaires, avant réalisation éventuelle des travaux de renforcement de l'étanchéité proprement dits.

Ces travaux seront financés intégralement par l'État (via un crédit d'impôt), par Sanofi et par les collectivités territoriales (avec un reste à charge nul pour les propriétaires alors que la loi prévoit que ceux-ci aient normalement à payer 10 % du montant des travaux au maximum).

Information du public sur les risques majeurs :

La DREAL rappelle qu'une campagne régionale d'information sur les risques majeurs est en cours (concerne de l'ordre d'une centaine d'installations à risques sur la région Auvergne-Rhône-Alpes). Dans ce cadre, des brochures portant sur le risque auquel les riverains de l'usine sont exposés et sur la conduite à tenir en cas d'accident, seront distribuées à l'ensemble des habitants de Vertolaye.

Parallèlement, un article reprenant ces éléments sera proposé par l'État à la Mairie de Vertolaye et à Ambert Livradois Forez, pour insertion dans le bulletin municipal et/ou communautaire, mise en ligne sur les sites internet...

Ces informations sont disponibles sur le site : [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com).

Le président de la CSS de Sanofi Vertolaye



Claude CHAMPREDON

Pour la Préfète du Puy-de-Dôme  
et par délégation,  
La Sous-préfète d'Ambert



Patricia VALMA